

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financiers:

HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A, 213800CD235ST4TMNL94

1. Résumé

HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., 213800CD235ST4TMNL94 et sa succursale HSBC Private Banking France 911 971 083 RCS Paris, considèrent les principales incidences négatives de leurs décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est l'état consolidé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. et de sa succursale en France.

Cette déclaration sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. (« Nous ») délègue la gestion des portefeuilles discrétionnaires à des gestionnaires d'actifs tiers (actuellement HSBC Asset Management (HSBC AM) ou SEIL Investments Europe Limited (SEIL), tous deux externes à HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.). Par conséquent, les activités d'investissement durable, y compris l'approche visant à identifier et à traiter les principales incidences négatives (PAI), sont entreprises par ces gestionnaires d'actifs pour notre compte, sur la base des exigences réglementaires.

Faisant partie du groupe HSBC, HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. travaille en étroite collaboration avec HSBC Asset Management, notamment au titre de leurs politiques, relatives aux PAI qui s'appliquent à nos portefeuilles discrétionnaires. Nous continuons de travailler avec l'ensemble de nos partenaires afin de nous assurer que les gestionnaires d'actifs tiers, avec lesquels nous investissons, sont véritablement en phase avec nos engagements envers nos clients. Nous nous engageons également à comprendre comment ces organisations sont mises en place pour répondre aux défis futurs en matière d'investissement durable.

Nous reconnaissons que les risques en matière de durabilité peuvent conduire à des résultats qui ont à la fois des incidences positives et négatives sur l'environnement et la société, ainsi que sur la performance des produits financiers. La prise en compte des indicateurs PAI dans le processus d'investissement, et le suivi de ces indicateurs au niveau des entités et des produits, permettent de gérer les incidences négatives et les risques en matière de durabilité de ces investissements. L'ensemble des incidences obligatoires sur le climat, l'environnement, le social, les salariés et les droits de l'homme, pour lesquels des indicateurs obligatoires ont été identifiés, sont pris en compte dans notre processus d'investissement dans le contexte listé ci-dessous :

- Pour nos portefeuilles discrétionnaires, les indicateurs PAI peuvent être reflétés dans la construction du portefeuille par le biais de techniques de screening, tilting et autres.
- Nous proposons des produits discrétionnaires qui évitent une exposition à certaines entreprises ou certains secteurs qui peuvent sembler nuisibles à l'environnement ou à la société. Par exemple, le portefeuille CMS Sustainable favorise une prise en compte active des investissements à faible intensité carbone, des pratiques commerciales responsables conformément au Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), et des exclusions des investissements impliqués dans certaines activités (par exemple armes controversées ou tabac). Par ailleurs, pour certains produits, les indicateurs PAI sont sélectionnés comme indicateurs de durabilité et pris en compte dans la construction du portefeuille.
- Pour notre définition de l'investissement durable en vertu du Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), les PAI pertinents sont considérés parmi les critères Do No Significant Harm (DNSH).
- Nos processus de gestion des risques surveillent et gèrent les PAI pertinents afin de s'assurer que les portefeuilles de clients reflètent leurs objectifs d'investissement.

- Nous n'exerçons pas actuellement les droits de vote pour le compte de nos clients lorsque des sociétés et des émetteurs sont détenus directement. Nous avons l'intention de renforcer nos capacités pour permettre un tel engagement collectif. Toutefois, notre approche en matière de vote aux réunions des sociétés est expliquée dans nos directives de vote des gestionnaires d'actifs tiers.
- Notre politique d'engagement énonce l'approche de l'engagement, y compris l'escalade de l'engagement lorsque les entreprises ne répondent pas correctement aux préoccupations soulevées concernant les incidences négatives.

De plus amples détails sur notre approche en matière de sélection, de processus d'investissement et d'engagement sont présentés dans des politiques spécifiques et sont disponibles sur le site Web :

HSBC Asset Management : www.assetmanagement.hsbc.lu/en/professional-clients/about-us/responsible-investing/policies

SEI Investments Europe Limited (SEIL) : <https://www.sei.com/our-commitment/sustainable-investing>

2. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les incidences sont calculées et illustrées comme la moyenne des incidences au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre 2022.

Comme nous déléguons la supervision de la gestion des portefeuilles discrétionnaires à un gestionnaire d'actifs tiers, toutes les activités d'investissement durable, y compris la prise en compte de PAI, l'engagement et le vote, sont entreprises par HSBC AM / SEIL pour notre compte - nous nous référons donc souvent aux mesures prises et prévues par HSBC AM / SEIL. En outre, nos portefeuilles multi-actifs peuvent investir dans des fonds tiers (c'est-à-dire Amundi ou Blackrock) - dans de tels cas, les politiques du gestionnaire de fonds tiers s'appliqueront et HSBC AM effectuera une due diligence renforcée afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux normes HSBC et réglementaires.

Pour les portefeuilles gérés par HSBC AM, il a été décidé de réduire les émissions de carbone des obligations vertes approuvées en interne, c'est-à-dire des obligations vertes pour lesquelles le caractère « vert » a été établi et approuvé par un comité de HSBC AM à part entière. Cette option a été retenue en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique, qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée une réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la base des projets financés/de l'utilisation des fonds. Le même abattement (« zéro ») s'appliquera à chaque position du portefeuille et aux composantes de référence correspondantes.

De plus amples informations détaillées, y compris chaque méthodologie de calcul et les limites du PAI, sont disponibles sur le site Internet dans le document de méthodologie sur les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

No	Incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2022]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT					
1	Émissions de GES	Émissions de GES de Scope 1 (en tonnes de CO ₂) Actifs éligibles: 67,49% Actifs couverts: 45,19%	40 334,54	<p>Fournisseur de données : Morningstar Sustainability</p> <p>Le PAI 1 a pour objet de mesurer et d'évaluer les incidences négatives des activités d'une entreprise sur les émissions de GES. Les émissions du scope 1 sont celles provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise, généralement la combustion directe du carburant comme dans un four ou un véhicule. Les émissions de carbone des green bonds approuvés en interne sont déclarées nulles.</p> <p>La valeur d'incidence correspond à la somme des émissions de GES de l'entreprise concernée (GHG scope 1) pondérées par son actionnariat (valeur d'investissement/valeur d'entreprise).</p>	<p>Approche générale : Le groupe HSBC s'est engagé à soutenir la transition vers un avenir durable et à lutter contre le changement climatique. HSBC AM est signataire de l'initiative « Net Zero Asset Managers », avec un objectif net zéro 2050 sur l'ensemble des actifs. Il existe un objectif interne de réduction de l'intensité des émissions (Scope 1 & 2) de 58 % par rapport à 2019, qui couvre 38 % des actifs, y compris les portefeuilles gérés pour la Banque Privée Mondiale. Pour soutenir cet engagement, HSBC AM dispose d'un plan de mise en œuvre climatique pour intégrer la transition climatique dans sa chaîne de valeur d'investissement. Ils mettent en place une analyse de plan de transition pour les émetteurs exposés aux énergies fossiles. La politique de HSBC en matière de charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles activement gérés à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. Le cas échéant, les gestionnaires d'actifs tiers traitent les opérations sur titres et exercent des votes par procuration sur les actifs qu'ils gèrent pour notre compte. En 2022, il y a eu un nombre record de votes à l'assemblée générale annuelle liés au climat, qui se sont concentrés sur l'élaboration d'objectifs de réduction des émissions ou l'amélioration du reporting climatique - en ce qui concerne nos participations et lorsque le vote était possible, HSBC AM a soutenu la majorité des propositions présentées.</p> <p>Objectifs fixés pour la prochaine période de référence : Nous prévoyons de publier une politique d'investissement des émetteurs impliqués dans le pétrole et le gaz. Nous continuerons de travailler avec des gestionnaires d'actifs tiers afin d'améliorer notre capacité à traiter et à atténuer les principales incidences négatives, ce qui nous permettra d'adopter des pratiques d'investissement responsable, de produire des produits plus durables et d'approfondir les priorités thématiques existantes dans leurs plans d'engagement.</p>

Émissions de GES
Émissions de GES de Scope 2
(en tonnes de CO₂)

Actifs éligibles: 67,49%
Actifs couverts: 45,18%

9 416,71 Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics

Le PAI 1 a pour objet de mesurer et d'évaluer les incidences négatives des activités d'une entreprise sur les émissions de GES. Les émissions du scope 2 sont celles causées par la production d'électricité achetée par l'entreprise. Les émissions de carbone des green bonds approuvés en interne sont déclarées nulles.

La valeur d'incidence correspond à la somme des émissions de GES de l'entreprise concernée (GHG scope 2) pondérées par son actionnariat (valeur d'investissement/valeur d'entreprise).

Approche générale : Le groupe HSBC s'est engagé à soutenir la transition vers un avenir durable et à lutter contre le changement climatique. HSBC AM est signataire de l'initiative « Net Zero Asset Managers », avec un objectif net zéro 2050 sur l'ensemble des actifs. Il existe un objectif interne de réduction de l'intensité des émissions (Scope 1 & 2) de 58 % par rapport à 2019, qui couvre 38 % des actifs, y compris les portefeuilles gérés pour la Banque Privée Mondiale. Pour soutenir cet engagement, HSBC AM dispose d'un plan de mise en œuvre climatique pour intégrer la transition climatique dans sa chaîne de valeur d'investissement. Ils mettent en place une analyse de plan de transition pour les émetteurs exposés aux énergies fossiles. La politique de HSBC en matière de charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles activement gérés à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. Le cas échéant, les gestionnaires d'actifs tiers traitent les opérations sur titres et exercent des votes par procuration sur les actifs qu'ils gèrent pour notre compte. En 2022, il y a eu un nombre record de votes à l'assemblée générale annuelle liés au climat, qui se sont concentrés sur l'élaboration d'objectifs de réduction des émissions ou l'amélioration du reporting climatique - en ce qui concerne nos participations et lorsque le vote était possible, HSBC AM a soutenu la majorité des propositions présentées.

Objectifs fixés pour la prochaine période de référence : Nous prévoyons de publier une politique d'investissement des émetteurs impliqués dans le pétrole et le gaz. Nous continuerons de travailler avec des gestionnaires d'actifs tiers afin d'améliorer notre capacité à traiter et à atténuer les principales incidences négatives, ce qui nous permettra d'adopter des pratiques d'investissement responsable, de produire des produits plus durables et d'approfondir les priorités thématiques existantes dans leurs plans d'engagement.

Émissions de GES

Émissions de GES de niveau 3
(en tonnes de CO₂)

Actifs éligibles: 67,49%
Actifs couverts: 45,21%

277 859,21 Fournisseur de données : Morningstar Sustainability

Le PAI 1 a pour objet de mesurer et d'évaluer les incidences négatives des activités d'une entreprise sur les émissions de GES. Les émissions du scope 3 sont divisées en deux catégories principales : En amont (chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire biens et services achetés ou acquis) et en aval (chaîne de valeur des produits : Utilisation des biens et services vendus) des activités d'une entreprise. Nous avons inclus un chiffre d'émissions du Scope 3, malgré des inquiétudes quant à la fiabilité des données. Les émissions de carbone des green bonds approuvés en interne sont déclarées nulles.

La valeur d'incidence correspond à la somme des émissions de GES de l'entreprise concernée (GHG scope 3) pondérées par son actionnariat (valeur d'investissement/valeur d'entreprise).

Approche générale : Le groupe HSBC s'est engagé à soutenir la transition vers un avenir durable et à lutter contre le changement climatique. HSBC AM est signataire de l'initiative « Net Zero Asset Managers », avec un objectif net zéro 2050 sur l'ensemble des actifs. Il existe un objectif interne de réduction de l'intensité des émissions (Scope 1 & 2) de 58 % par rapport à 2019, qui couvre 38 % des actifs, y compris les portefeuilles gérés pour la Banque Privée Mondiale. Pour soutenir cet engagement, HSBC AM dispose d'un plan de mise en œuvre climatique pour intégrer la transition climatique dans sa chaîne de valeur d'investissement. Ils mettent en place une analyse de plan de transition pour les émetteurs exposés aux énergies fossiles. La politique de HSBC en matière de charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles activement gérés à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. Le cas échéant, les gestionnaires d'actifs tiers traitent les opérations sur titres et exercent des votes par procuration sur les actifs qu'ils gèrent pour notre compte. En 2022, il y a eu un nombre record de votes à l'assemblée générale annuelle liés au climat, qui se sont concentrés sur l'élaboration d'objectifs de réduction des émissions ou l'amélioration du reporting climatique - en ce qui concerne nos participations et lorsque le vote était possible, HSBC AM a soutenu la majorité des propositions présentées.

Objectifs fixés pour la prochaine période de référence : Nous prévoyons de publier une politique d'investissement des émetteurs impliqués dans le pétrole et le gaz. Nous continuerons de travailler avec des gestionnaires d'actifs tiers afin d'améliorer notre capacité à traiter et à atténuer les principales incidences négatives, ce qui nous permettra d'adopter des pratiques d'investissement responsable, de produire des produits plus durables et d'approfondir les priorités thématiques existantes dans leurs plans d'engagement.

Émissions de GES
Total des émissions de GES
(en tonnes de CO₂)

Actifs éligibles: 67,49%
Actifs couverts: 45,19%

327 610,46 Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics

Le PAI1 a pour objet de mesurer et d'évaluer les incidences négatives des activités d'une entreprise sur les émissions de GES. Pour atteindre la valeur du portefeuille, nous additionnons les émissions Scope 1, 2, et 3 pour chaque entreprise dans laquelle nous investissons, multiplions cette somme par le ratio d'actionnariat du portefeuille (valeur d'investissement/valeur d'entreprise de l'entreprise). Les émissions de carbone des green bonds approuvés en interne sont nulles.

Approche générale : Le groupe HSBC s'est engagé à soutenir la transition vers un avenir durable et à lutter contre le changement climatique. HSBC AM est signataire de l'initiative « Net Zero Asset Managers », avec un objectif net zéro 2050 sur l'ensemble des actifs. Il existe un objectif interne de réduction de l'intensité des émissions (Scope 1 & 2) de 58 % par rapport à 2019, qui couvre 38 % des actifs, y compris les portefeuilles gérés pour la Banque Privée Mondiale. Pour soutenir cet engagement, HSBC AM dispose d'un plan de mise en œuvre climatique pour intégrer la transition climatique dans sa chaîne de valeur d'investissement. Ils mettent en place une analyse de plan de transition pour les émetteurs exposés aux énergies fossiles. La politique de HSBC en matière de charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles activement gérés à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. Le cas échéant, les gestionnaires d'actifs tiers traitent les opérations sur titres et exercent des votes par procuration sur les actifs qu'ils gèrent pour notre compte. En 2022, il y a eu un nombre record de votes à l'assemblée générale annuelle liés au climat, qui se sont concentrés sur l'élaboration d'objectifs de réduction des émissions ou l'amélioration du reporting climatique - en ce qui concerne nos participations et lorsque le vote était possible, HSBC AM a soutenu la majorité des propositions présentées.

Objectifs fixés pour la prochaine période de référence : Nous prévoyons de publier une politique d'investissement des émetteurs impliqués dans le pétrole et le gaz. Nous continuerons de travailler avec des gestionnaires d'actifs tiers afin d'améliorer notre capacité à traiter et à atténuer les principales incidences négatives, ce qui nous permettra d'adopter des pratiques d'investissement responsable, de produire des produits plus durables et d'approfondir les priorités thématiques existantes dans leurs plans d'engagement.

2 Empreinte carbone
Empreinte carbone
(Tonnes d'émissions de CO₂ par
million d'euros investi)

Actifs éligibles: 67,49%
Actifs couverts: 45,27%

226,23 Fournisseur de données : Morningstar Sustainability

Le présent PAI a pour objet de mesurer et d'évaluer l'empreinte carbone d'une entreprise. Elle équivaut à la somme des émissions de carbone (périmètre 1, 2 et 3) d'un émetteur, multipliée par le ratio actionnariat du portefeuille (valeur d'investissement/valeur d'entreprise de la société), divisée par la valeur actuelle de tous les investissements. Il s'agit d'une mesure de la propriété des émissions de carbone (tonnes de CO₂), car elle tient compte de la proportion d'émissions par investissement, par rapport à la taille totale de la valeur de l'émetteur. Toutefois, l'empreinte carbone peut fluctuer sans variation des émissions de carbone en raison de changements dans la valeur de l'émetteur.

Approche générale : Le groupe HSBC s'est engagé à soutenir la transition vers un avenir durable et à lutter contre le changement climatique. HSBC AM est signataire de l'initiative « Net Zero Asset Managers », avec un objectif net zéro 2050 sur l'ensemble des actifs. Il existe un objectif interne de réduction de l'intensité des émissions (Scope 1 & 2) de 58 % par rapport à 2019, qui couvre 38 % des actifs, y compris les portefeuilles gérés pour la Banque Privée Mondiale. Pour soutenir cet engagement, HSBC AM dispose d'un plan de mise en œuvre climatique pour intégrer la transition climatique dans sa chaîne de valeur d'investissement. Ils mettent en place une analyse de plan de transition pour les émetteurs exposés aux énergies fossiles. La politique de HSBC en matière de charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles activement gérés à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. Le cas échéant, les gestionnaires d'actifs tiers traitent les opérations sur titres et exercent des votes par procuration sur les actifs qu'ils gèrent pour notre compte. En 2022, il y a eu un nombre record de votes à l'assemblée générale annuelle liés au climat, qui se sont concentrés sur l'élaboration d'objectifs de réduction des émissions ou l'amélioration du reporting climatique - en ce qui concerne nos participations et lorsque le vote était possible, HSBC AM a soutenu la majorité des propositions présentées.

Objectifs fixés pour la prochaine période de référence :
Nous prévoyons de publier une politique d'investissement des émetteurs impliqués dans le pétrole et le gaz. Nous continuerons de travailler avec des gestionnaires d'actifs tiers afin d'améliorer notre capacité à traiter et à atténuer les principales incidences négatives, ce qui nous permettra d'adopter des pratiques d'investissement responsable, de produire des produits plus durables et d'approfondir les priorités thématiques existantes dans leurs plans d'engagement.

3	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires d'investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes d'émissions de CO ₂ par million d'euros de recettes)	439 243 738,39 Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics	<p>Approche générale : Le groupe HSBC s'est engagé à soutenir la transition vers un avenir durable et à lutter contre le changement climatique. HSBC AM est signataire de l'initiative « Net Zero Asset Managers », avec un objectif net zéro 2050 sur l'ensemble des actifs. Il existe un objectif interne de réduction de l'intensité des émissions (Scope 1 & 2) de 58 % par rapport à 2019, qui couvre 38 % des actifs, y compris les portefeuilles gérés pour la Banque Privée Mondiale. Pour soutenir cet engagement, HSBC AM dispose d'un plan de mise en œuvre climatique pour intégrer la transition climatique dans sa chaîne de valeur d'investissement. Ils mettent en place une analyse de plan de transition pour les émetteurs exposés aux énergies fossiles. La politique de HSBC en matière de charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles activement gérés à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. Le cas échéant, les gestionnaires d'actifs tiers traitent les opérations sur titres et exercent des votes par procuration sur les actifs qu'ils gèrent pour notre compte. En 2022, il y a eu un nombre record de votes à l'assemblée générale annuelle liés au climat, qui se sont concentrés sur l'élaboration d'objectifs de réduction des émissions ou l'amélioration du reporting climatique - en ce qui concerne nos participations et lorsque le vote était possible, HSBC AM a soutenu la majorité des propositions présentées.</p> <p>Objectifs fixés pour la prochaine période de référence : Nous prévoyons de publier une politique d'investissement des émetteurs impliqués dans le pétrole et le gaz. Nous continuerons de travailler avec des gestionnaires d'actifs tiers afin d'améliorer notre capacité à traiter et à atténuer les principales incidences négatives, ce qui nous permettra d'adopter des pratiques d'investissement responsable, de produire des produits plus durables et d'approfondir les priorités thématiques existantes dans leurs plans d'engagement.</p>
		Actifs éligibles: 67,49% Actifs couverts: 45,39%	L'intensité des GES mesure la quantité d'émissions de GES (scope 1,2 et 3) par million d'euros de chiffre d'affaires d'un émetteur d'un investissement financier. Il s'agit d'une mesure de l'efficacité environnementale d'un émetteur, mesurant ses émissions de GES par rapport à sa production économique. Il est utile de comparer la situation environnementale économique de deux fonds avec une allocation sectorielle et géographique similaire car le niveau d'intensité des GES de l'émetteur dépend en partie du secteur, et des politiques des pays dans lesquels l'émetteur opère. À des fins de comparaison, l'intensité en émissions de GES du fonds/mandat est indiquée par rapport à l'intensité en émissions de GES de son indice de référence.	

4 Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

Actifs éligibles: 67,49%
Actifs couverts: 47,24%

8,87% Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics

Ce PAI impose aux investisseurs de communiquer la part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (entreprises qui tirent des revenus éventuels de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce de combustibles fossiles).

Tous les points de données indiquent les niveaux ou les pourcentages exacts de participation au chiffre d'affaires, et la mesure binaire « impliquée » est appliquée lorsque le pourcentage de revenu des combustibles fossiles est supérieur à zéro. La valeur de l'impact sur le portefeuille correspond à la part des investissements de l'univers éligible & couvert du portefeuille qui sont impliqués dans le secteur des combustibles fossiles.

Approche générale : Le groupe HSBC s'est engagé à soutenir la transition vers un avenir durable et à lutter contre le changement climatique. HSBC AM est signataire de l'initiative « Net Zero Asset Managers », avec un objectif net zéro 2050 sur l'ensemble des actifs. Il existe un objectif interne de réduction de l'intensité des émissions (Scope 1 & 2) de 58 % par rapport à 2019, qui couvre 38 % des actifs, y compris les portefeuilles gérés pour la Banque Privée Mondiale. Pour soutenir cet engagement, HSBC AM dispose d'un plan de mise en œuvre climatique pour intégrer la transition climatique dans sa chaîne de valeur d'investissement. Ils mettent en place une analyse de plan de transition pour les émetteurs exposés aux énergies fossiles. La politique de HSBC en matière de charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles activement gérés à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. Le cas échéant, les gestionnaires d'actifs tiers traitent les opérations sur titres et exercent des votes par procuration sur les actifs qu'ils gèrent pour notre compte. En 2022, il y a eu un nombre record de votes à l'assemblée générale annuelle liés au climat, qui se sont concentrés sur l'élaboration d'objectifs de réduction des émissions ou l'amélioration du reporting climatique - en ce qui concerne nos participations et lorsque le vote était possible, HSBC AM a soutenu la majorité des propositions présentées.

Objectifs fixés pour la prochaine période de référence : Nous prévoyons de publier une politique d'investissement des émetteurs impliqués dans le pétrole et le gaz. Nous continuerons de travailler avec des gestionnaires d'actifs tiers afin d'améliorer notre capacité à traiter et à atténuer les principales incidences négatives, ce qui nous permettra d'adopter des pratiques d'investissement responsable, de produire des produits plus durables et d'approfondir les priorités thématiques existantes dans leurs plans d'engagement.

5	Part de consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	61,25%	Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics Le PAI représente la part de la production et de la consommation totales d'énergie de l'entreprise générée en utilisant des sources non renouvelables au cours de l'exercice considéré. Il évalue les efforts de la société pour délaissier les énergies fossiles au profit des énergies renouvelables telles que l'énergie solaire, éolienne, hydraulique ou géothermique. La valeur d'incidence du portefeuille est calculée comme la moyenne pondérée de la consommation et de la production d'énergie non renouvelables de l'actif privé du portefeuille.	Approche générale : En plus de notre engagement en faveur de plans de transition solides pour les entreprises dépendantes des sources d'énergie non renouvelables, nous recherchons également des opportunités d'investissement dans les sources d'énergie renouvelables. Objectifs fixés pour la prochaine période : nous continuerons à élaborer le plan de bonne conduite et à renforcer les priorités thématiques existantes (changement climatique, diversité biologique, droits de l'homme, etc.). En 2023, nous prévoyons de publier une nouvelle politique énergétique qui contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir des pratiques durables.
6	Intensité de la consommation d'énergie Agriculture, sylviculture et pêche	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	6,20	Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur climatique à forte incidence, est présentée selon la classification des activités de la NACE. La NACE (nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques. La valeur d'incidence du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation énergétique de l'actif du portefeuille en GWh par million d'EUR du chiffre d'affaires des sociétés dans lesquelles nous investissons, par secteur climatique à forte incidence.	Malgré un vaste univers de recherche, seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur. Objectifs fixés pour la prochaine période : En 2023, nous prévoyons de publier une nouvelle politique énergétique qui contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir des pratiques durables. Dans la mesure où nos objectifs de réduction de l'intensité des émissions nécessitent de mettre l'accent sur l'utilisation des combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, par les émetteurs des secteurs à forte incidence climatique, nous continuerons de nous engager auprès des émetteurs de ces secteurs. La réduction de la consommation d'énergie à partir de combustibles fossiles sera l'une des principales priorités de notre engagement.
	Intensité de la consommation d'énergie Mines et carrières	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	2,02	Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur climatique à forte incidence, est présentée selon la classification des activités de la NACE. La NACE (nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques. La valeur d'incidence du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation énergétique de l'actif du portefeuille en GWh par million d'EUR du chiffre d'affaires des sociétés dans lesquelles nous investissons, par secteur climatique à forte incidence.	Malgré un vaste univers de recherche, seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur. Objectifs fixés pour la prochaine période : En 2023, nous prévoyons de publier une nouvelle politique énergétique qui contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir des pratiques durables. Dans la mesure où nos objectifs de réduction de l'intensité des émissions nécessitent de mettre l'accent sur l'utilisation des combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, par les émetteurs des secteurs à forte incidence climatique, nous continuerons de nous engager auprès des émetteurs de ces secteurs. La réduction de la consommation d'énergie à partir de combustibles fossiles sera l'une des principales priorités de notre engagement.

Intensité de la consommation d'énergie Fabrication	<p>Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements</p> <p>Actifs éligibles: 67,49% Actifs couverts: 17,93%</p>	341,58	<p>Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur climatique à forte incidence, est présentée selon la classification des activités de la NACE. La NACE (nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques.</p> <p>La valeur d'incidence du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation énergétique de l'actif du portefeuille en GWh par million d'EUR du chiffre d'affaires des sociétés dans lesquelles nous investissons, par secteur climatique à forte incidence.</p>	<p>Malgré un vaste univers de recherche, seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur.</p> <p>Objectifs fixés pour la prochaine période : en 2023, nous prévoyons de publier une nouvelle politique énergétique qui contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir des pratiques durables.</p> <p>Dans la mesure où nos objectifs de réduction de l'intensité des émissions nécessitent de mettre l'accent sur l'utilisation des combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, par les émetteurs des secteurs à forte incidence climatique, nous continuerons de nous engager auprès des émetteurs de ces secteurs. La réduction de la consommation d'énergie à partir de combustibles fossiles sera l'une des principales priorités de notre engagement.</p>
Intensité de la consommation d'énergie Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	<p>Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements</p> <p>Actifs éligibles: 67,49% Actifs couverts: 1,30%</p>	7,12	<p>Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur climatique à forte incidence, est présentée selon la classification des activités de la NACE. La NACE (nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques.</p> <p>La valeur d'incidence du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation énergétique de l'actif du portefeuille en GWh par million d'EUR du chiffre d'affaires des sociétés dans lesquelles nous investissons, par secteur climatique à forte incidence.</p>	<p>Malgré un vaste univers de recherche, seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur.</p> <p>Objectifs fixés pour la prochaine période : En 2023, nous prévoyons de publier une nouvelle politique énergétique qui contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir des pratiques durables.</p> <p>Dans la mesure où nos objectifs de réduction de l'intensité des émissions nécessitent de mettre l'accent sur l'utilisation des combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, par les émetteurs des secteurs à forte incidence climatique, nous continuerons de nous engager auprès des émetteurs de ces secteurs. La réduction de la consommation d'énergie à partir de combustibles fossiles sera l'une des principales priorités de notre engagement.</p>

<p>Intensité de la consommation d'énergie Approvisionnement en eau; assainissement; gestion des déchets et activités d'assainissement</p>	<p>Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements</p> <p>Actifs éligibles: 67,49% Actifs couverts: 0,24%</p>	<p>0,65 Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur climatique à forte incidence, est présentée selon la classification des activités de la NACE. La NACE (nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques.</p> <p>La valeur d'incidence du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation énergétique de l'actif du portefeuille en GWh par million d'EUR du chiffre d'affaires des sociétés dans lesquelles nous investissons, par secteur climatique à forte incidence.</p>	<p>Malgré un vaste univers de recherche, seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur.</p> <p>Objectifs fixés pour la prochaine période : En 2023, nous prévoyons de publier une nouvelle politique énergétique qui contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir des pratiques durables.</p> <p>Dans la mesure où nos objectifs de réduction de l'intensité des émissions nécessitent de mettre l'accent sur l'utilisation des combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, par les émetteurs des secteurs à forte incidence climatique, nous continuerons de nous engager auprès des émetteurs de ces secteurs. La réduction de la consommation d'énergie à partir de combustibles fossiles sera l'une des principales priorités de notre engagement.</p>
<p>Intensité de la consommation d'énergie Construction</p>	<p>Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements</p> <p>Actifs éligibles: 67,49% Actifs couverts: 0,23%</p>	<p>0,10 Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur climatique à forte incidence, est présentée selon la classification des activités de la NACE. La NACE (nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques.</p> <p>La valeur d'incidence du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation énergétique de l'actif du portefeuille en GWh par million d'EUR du chiffre d'affaires des sociétés dans lesquelles nous investissons, par secteur climatique à forte incidence.</p>	<p>Malgré un vaste univers de recherche, seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur.</p> <p>Objectifs fixés pour la prochaine période : En 2023, nous prévoyons de publier une nouvelle politique énergétique qui contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir des pratiques durables.</p> <p>Dans la mesure où nos objectifs de réduction de l'intensité des émissions nécessitent de mettre l'accent sur l'utilisation des combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, par les émetteurs des secteurs à forte incidence climatique, nous continuerons de nous engager auprès des émetteurs de ces secteurs. La réduction de la consommation d'énergie à partir de combustibles fossiles sera l'une des principales priorités de notre engagement.</p>

Intensité de la consommation d'énergie Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements
Actifs éligibles: 67,49%
Actifs couverts: 1,53%

0,42 Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics

La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur climatique à forte incidence, est présentée selon la classification des activités de la NACE. La NACE (nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques.

La valeur d'incidence du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation énergétique de l'actif du portefeuille en GWh par million d'EUR du chiffre d'affaires des sociétés dans lesquelles nous investissons, par secteur climatique à forte incidence.

Malgré un vaste univers de recherche, seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur.

Objectifs fixés pour la prochaine période : En 2023, nous prévoyons de publier une nouvelle politique énergétique qui contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir des pratiques durables.

Dans la mesure où nos objectifs de réduction de l'intensité des émissions nécessitent de mettre l'accent sur l'utilisation des combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, par les émetteurs des secteurs à forte incidence climatique, nous continuerons de nous engager auprès des émetteurs de ces secteurs. La réduction de la consommation d'énergie à partir de combustibles fossiles sera l'une des principales priorités de notre engagement.

Intensité de la consommation d'énergie Transport et stockage

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements
Actifs éligibles: 67,49%
Actifs couverts: 0,82%

1,32 Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics

La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur climatique à forte incidence, est présentée selon la classification des activités de la NACE. La NACE (nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques.

La valeur d'incidence du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation énergétique de l'actif du portefeuille en GWh par million d'EUR du chiffre d'affaires des sociétés dans lesquelles nous investissons, par secteur climatique à forte incidence.

Malgré un vaste univers de recherche, seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur.

Objectifs fixés pour la prochaine période : En 2023, nous prévoyons de publier une nouvelle politique énergétique qui contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir des pratiques durables.

Dans la mesure où nos objectifs de réduction de l'intensité des émissions nécessitent de mettre l'accent sur l'utilisation des combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, par les émetteurs des secteurs à forte incidence climatique, nous continuerons de nous engager auprès des émetteurs de ces secteurs. La réduction de la consommation d'énergie à partir de combustibles fossiles sera l'une des principales priorités de notre engagement.

Intensité de la consommation d'énergie Activités immobilières

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements

Actifs éligibles: 67,49%
Actifs couverts: 1,35%

0,58 Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics

La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur climatique à forte incidence, est présentée selon la classification des activités de la NACE. La NACE (nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques.

La valeur d'incidence du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation énergétique de l'actif du portefeuille en GWh par million d'EUR du chiffre d'affaires des sociétés dans lesquelles nous investissons, par secteur climatique à forte incidence.

Malgré un vaste univers de recherche, seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur.

Objectifs fixés pour la prochaine période : En 2023, nous prévoyons de publier une nouvelle politique énergétique qui contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir des pratiques durables.

Dans la mesure où nos objectifs de réduction de l'intensité des émissions nécessitent de mettre l'accent sur l'utilisation des combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, par les émetteurs des secteurs à forte incidence climatique, nous continuerons de nous engager auprès des émetteurs de ces secteurs. La réduction de la consommation d'énergie à partir de combustibles fossiles sera l'une des principales priorités de notre engagement.

7 Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité

Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones

Actifs éligibles: 67,49%
Actifs couverts: 47,24%

7,21% Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics

Pour ce PAI, les investisseurs doivent communiquer la part des investissements dans les entreprises dans lesquelles nous investissons et qui ont des sites/activités situés dans des zones sensibles à la biodiversité ou à proximité de celles-ci, où l'activité des entreprises dans lesquelles nous investissons a une incidence négative sur ces zones.

La valeur d'incidence du portefeuille correspond à la somme des actifs corporates du portefeuille qui ont une exposition géographique à des zones sensibles à la biodiversité et qui se livrent à des activités ayant une incidence négative sur ces zones.

Approche générale : HSBC AM s'est engagée à travailler à la préservation et à la restauration de la biodiversité par le biais de ses investissements en signant le Protocole « Finance for Biodiversity Pledge ». Les actions actuelles comprennent la collaboration et le partage des connaissances sur les méthodes d'évaluation, les incidences et les cibles, la collaboration avec les entreprises pour réduire les incidences négatives/augmenter les incidences positives sur la biodiversité et l'évaluation de l'incidence de nos investissements pour fixer des objectifs visant à accroître les incidences positives/réduire les incidences négatives sur la biodiversité.

Objectifs fixés pour la prochaine période : Nous continuerons à travailler avec les gestionnaires d'actifs tiers afin d'approfondir les priorités thématiques existantes dans leurs plans de bonne conduite, y compris en matière de biodiversité - en 2023, nous continuerons à travailler avec les entreprises sur les incidences de la biodiversité ainsi que sur les incidence négatives de la biodiversité dans nos critères de vote. Nous espérons également que le groupe HSBC mettra la dernière main à une politique du déboisement.

8	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée Actifs éligibles: 67,49% Actifs couverts: 4,27%	3,55 Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics	<p>Approche générale : Comme nous nous attendons à ce qu'un plus grand nombre d'entreprises divulguent des informations sur les polluants ou les produits chimiques rejetés dans l'eau, nous incluons ces données, le cas échéant, dans notre processus d'investissement afin de comprendre l'étendue de l'incidence et de définir les efforts d'atténuation, y compris les plans d'engagement (exhortant les investisseurs à adopter des stratégies de gestion durable de l'eau et à réduire la pollution de l'eau).</p>
		<p>Le PAI met l'accent sur les substances dangereuses rejetées dans l'eau. Les émissions sont mesurées en tonnes de polluants et les polluants suivants sont pris en compte aux fins de cette mesure : Les émissions directes de nitrates, de phosphate et de pesticides et les émissions directes de substances prioritaires (métaux lourds, charges des paramètres polluants organiques tels que la demande biochimique d'oxygène et la demande chimique d'oxygène (DCO), de composés d'azote et de phosphore).</p>		
		<p>La valeur d'impact du portefeuille est calculée comme la somme des émissions de l'actif social à l'eau pondérée par le ratio d'actionnariat du portefeuille (valeur d'investissement/valeur d'entreprise) ajustée par la valeur actuelle de tous les investissements (€ M).</p>		
9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée Actifs éligibles: 67,49% Actifs couverts: 44,72%	8,64 Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics	<p>Approche générale : Comme nous nous attendons à ce que davantage d'entreprises divulguent des informations détaillées sur les déchets dangereux, nous incluons ces données, le cas échéant, dans notre processus d'investissement afin de comprendre l'ampleur de l'incidence et de définir les efforts d'atténuation, y compris des plans d'engagement (par exemple, la mise en œuvre de systèmes adéquats de gestion des déchets dangereux).</p>
		<p>PAI 9 évalue les déchets dangereux, qui sont mesurés en tonnes de déchets dangereux générés par une entreprise.</p>		
		<p>La valeur du portefeuille est calculée comme la somme des déchets dangereux pondérés par le ratio d'actionnariat (valeur d'investissement/valeur d'entreprise) ajusté par la valeur actuelle de tous les investissements (€ M).</p>		

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	1,46%	Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics	<p>Approche générale : L'adhésion du Groupe HSBC au Pacte mondial des Nations Unies est un élément important de notre politique d'investissement responsable. Nos gestionnaires d'actifs tiers sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI). Nous nous appuyons sur Morningstar Sustainalytics pour identifier les violations présumées d'UNGC et d'autres normes internationales par les émetteurs. Nous procédons à un processus de due diligence renforcée dès lors qu'ils sont détenus dans le cadre de stratégies d'investissement fondamentales actives. Lorsque le processus de due diligence renforcée révèle un manquement potentiel qui, selon nous, ne peut être résolu par le biais d'un engagement, nous appliquons des exclusions sélectives qui sont examinées en permanence.</p> <p>Pour les produits actifs dits « refuges » (définis à l'article 6 de la SFDR), un risque identifié par le GC ne sera accepté qu'après évaluation par le gérant de portefeuille et approbation par le comité de classe d'actifs de HSBC AM. Lorsque nos portefeuilles diversifiés détiennent des produits pour compte de tiers, les fabricants de ces produits peuvent utiliser différentes méthodologies et différents fournisseurs de données. Sous réserve d'identifier toute exposition involontaire à un fonds tiers, HSBC Asset Management agira en conséquence.</p> <p>L'exposition implicite aux risques UNGC par le biais de dérivés indirects détenus par les ETF et les fonds ne peut pas toujours être éliminée.</p>
		Actifs éligibles: 67,49% Actifs couverts: 47,24%		<p>Le présent PAI 10 impose aux investisseurs de communiquer la « part des investissements dans les entreprises du portefeuille qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.</p> <p>Selon la terminologie de Morningstar Sustainalytics, » Breach « ne signifie pas que l'entreprise est présumée enfreindre les principes de l'UNGC, mais plutôt que la valeur d' incidence représente la somme des actifs de la société pour lesquels il est allégué des violations de l'UNGC.</p>	
11	Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	45,21%	Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics	<p>Approche générale : Le groupe HSBC soutient les droits de l'homme décrits dans les principes du Pacte mondial de l'ONU et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Nous attendons des entreprises dans lesquelles nous investissons qu'elles respectent les droits de l'homme et que leurs procédures en la matière soient appropriées. Nous nous appuyons sur Morningstar Sustainalytics pour identifier les violations présumées du Pacte mondial de l'ONU et d'autres normes internationales par les émetteurs.</p> <p>Objectifs pour la prochaine période de référence : nous continuerons à travailler avec nos gestionnaires d'actifs tiers afin de tenir compte des droits de l'homme dans les directives de vote, avec des votes contre les administrateurs en cas de violation présumée des normes relatives aux droits de l'homme.</p>
		Actifs éligibles: 67,49% Actifs couverts: 46,74%		<p>Le PAI 11 vise à recueillir des preuves - ou l'absence de preuves - des efforts de due diligence et des mécanismes en place dans les entreprises pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.</p> <p>La valeur d'incidence du portefeuille correspond à la somme des actifs des entreprises du portefeuille sans qu'il y ait de signes attestant du respect des principes du Pacte mondial de l'ONU et des Principes directeurs de l'OCDE applicables aux entreprises multinationales.</p>	

12	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements Actifs éligibles: 67,49% Actifs couverts: 1,18%	15,84%	Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics L'écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes des sociétés dans lesquelles nous investissons est l'écart qui est exprimé entre les bénéfices moyens ou médians des hommes et des femmes, y compris ceux des équipes de direction, quels que soient les caractéristiques des travailleurs ou les titres de poste.	Approche générale : Nous encourageons nos gérants d'actifs tiers à voter en faveur des résolutions des actionnaires appelant à une plus grande transparence sur les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. La rémunération liée au sexe est incluse dans les données ESG qui guident notre processus d'investissement. Ces données guident également notre engagement auprès des entreprises. Nous encourageons la mesure et la transparence de la rémunération des hommes et des femmes afin d'améliorer la diversité, l'égalité et l'inclusion.
13	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres Actifs éligibles: 67,49% Actifs couverts: 44,77%	34,68%	Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics Dans le cadre de ce PAI, les entreprises doivent déclarer le rapport moyen des membres du conseil d'administration, hommes ou femmes, qui est considéré comme l'« organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise ». La valeur d'incidence du portefeuille est calculée comme la moyenne pondérée du ratio femmes/hommes des membres du conseil d'administration du portefeuille.	Approche générale : HSBC soutient l'égalité entre les sexes ; la diversité hommes-femmes est donc une composante importante de notre stratégie d'engagement. Nous encourageons les gérants d'actifs tiers à investir dans la diversité au sein de l'équipe dirigeante et de la direction, ainsi qu'au sein du conseil d'administration. HSBC AM participe à des initiatives de collaboration favorisant la diversité des conseils d'administration sur certains marchés clés. De plus, la diversité des conseils d'administration est et sera un thème important dans les directives de vote des gérants d'actifs avec lesquels nous travaillons.
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées Actifs éligibles: 67,49% Actifs couverts: 47,24%	0,00%	Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics Nous nous appuyons sur les données de Morningstar Sustainalytics pour identifier les entreprises qui semblent fortement impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'armes biologiques. En outre, Morningstar Sustainalytics ne considère pas qu'une entreprise soit impliquée si seulement sa société mère l'est mais pas elle-même.	Approche générale : Nous excluons des portefeuilles actifs, systématiques et indiciels que nous gérons des titres émis par des entreprises impliquées dans l'utilisation d'armes interdites par certaines conventions internationales. Ces armes comprennent des mines antipersonnel, des armes biologiques, des armes à laser aveuglantes, des armes chimiques, des armes à sous-munitions et des fragments non détectables. Des portefeuilles durables, actifs et systématiques excluent également les émetteurs impliqués dans la production d'armes controversées ou de leurs composantes clés, y compris, mais sans s'y limiter, les armes à l'uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'ils sont utilisés à des fins militaires.

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux

15	Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Kton par million d'euros de PIB) Actifs éligibles: 17,05% Actifs couverts: 10,54%	33 081,23	Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics Le PAI impose aux investisseurs de communiquer les émissions de GES des pays investis. Comme dans le cas des entreprises, l'intensité des GES n'est pas limitée au carbone, mais couvre l'ensemble de l'échelle des GES. Les émissions de carbone pour les green bonds approuvés en interne sont déclarées comme nulles. La valeur d'incidence est calculée comme la moyenne pondérée des émissions totales de l'actif souverain du portefeuille (scope 1, 2, & 3) par unité de PIB (en millions d'euros, €M).	Approche générale : Les émetteurs souverains font partie des objectifs nets nuls de notre société mère pour 2050. Les données sur les émissions liées aux émetteurs souverains sont incluses dans nos données ESG externes disponibles pour inclusion dans notre processus d'investissement.
16	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national Actifs éligibles: 17,05% Actifs couverts: 10,51%	4,00	Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics Nous nous appuyons sur l'analyse des risques pays réalisée par Morningstar Sustainalytics, qui inclut les risques sociaux tels que les conflits civils ou transnationaux, la répression par les États, les crimes violents et les droits des travailleurs/discriminations. La valeur d'incidence du portefeuille correspond au nombre d'actifs souverains du portefeuille sujets à des violations sociales.	Approche générale : Nos fournisseurs de données ESG tiers incluent des critères sociaux dans leur évaluation des émetteurs souverains, qui peut être inclus dans notre processus d'investissement. Nous avons l'intention de développer notre utilisation de ces données au cours de l'année à venir en établissant un cadre ESG dédié aux émetteurs souverains.

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

17	Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles Actifs éligibles: 6,04% Actifs couverts: 0,00%	n/a	En raison de contraintes de données, nous n'avons pas été en mesure de collecter les indicateurs PAI pour nos actifs immobiliers, ils n'ont donc pas pu être déclarés. Si des données deviennent disponibles à l'avenir, elles seront incluses et la valeur PAI sera présentée.	Notre exposition à ces actifs est limitée dans la mesure où nous ne détenons généralement pas d'actifs immobiliers impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication de combustibles fossiles. Les données d'incidence ne sont généralement pas disponibles sur une base cohérente ou comparable et nous n'avons pas fourni d'informations d'incidence. Toute exposition indirecte à ces actifs serait de plus en plus sujette à une évaluation des plans de transition afin de s'assurer qu'ils sont conformes à l'ambition nette de zéro de notre entité mère.
18	Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique Actifs éligibles: 6,04% Actifs couverts: 0,00%	n/a	En raison de contraintes de données, nous n'avons pas été en mesure de collecter les indicateurs PAI pour nos actifs immobiliers, ils n'ont donc pas pu être déclarés. Si des données deviennent disponibles à l'avenir, elles seront incluses et la valeur PAI sera présentée.	Les données d'incidence ne sont généralement pas disponibles sur une base régulière ou comparable. Pour ces raisons, nous n'avons pas communiqué d'informations d'incidence. Lorsque l'exposition aux investissements passe par des actifs côtés, l'incidence sur les émissions sera pris en compte dans les données ci-dessus. Une exposition nouvelle et continue sera de plus en plus soumise à une évaluation des plans de transition afin de s'assurer qu'ils sont alignés sur l'ambition nette de zéro de notre entité mère.

3. Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

No	Incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2022]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT					
1	Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris Actifs éligibles: 67,49% Actifs couverts: 44,75%	37,40%	Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics Cet indicateur examine les programmes de réduction des émissions de gaz à effet de serre en général lorsque le critère de résultat « zéro net et alignement de Paris » vérifie si l'entreprise a un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre net (en termes scientifiques) à atteindre au plus tard en 2050. La valeur d'incidence du portefeuille correspond à la somme des actifs du portefeuille qui ne prennent pas de mesures de réduction des émissions de carbone visant à s'aligner sur les dispositions de l'Accord de Paris.	Approche générale : Nous pensons que la réduction la plus significative des émissions de GES sera réalisée par les entreprises qui renoncent à leur dépendance aux combustibles fossiles. C'est pourquoi nous privilégions l'engagement en faveur de plans de transition ambitieux plutôt que la cession. Nos engagements nets nuls impliqueront également, avec le temps, la cession de sociétés qui n'élaborent pas de plans de réduction des émissions de carbone solides.

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

No	Incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2022]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION					
1	Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme Actifs éligibles: 67,49% Actifs couverts: 42,60%	8,24%	Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics La valeur d'incidence du portefeuille correspond à la somme des actifs d'une entreprise du portefeuille qui n'ont pas défini de politique en matière de droits de l'homme.	Approche générale : Les éventuelles violations des droits humains font partie des sujets suivis par notre fournisseur de données tiers qui identifie les violations présumées du Pacte Mondial des Nations Unies et d'autres normes internationales par les émetteurs. Nous procédons à un processus de due diligence renforcée dès lors qu'ils sont détenus dans le cadre de stratégies d'investissement fondamentales actives. Nous nouons le dialogue avec les entreprises afin d'encourager l'élaboration et l'application de politiques efficaces en matière de droits de l'homme et de gestion des risques.

4. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Dans le cadre du groupe HSBC, nous nous engageons dans une communication ouverte et transparente avec les gestionnaires d'actifs tiers afin de nous assurer que nos points de vue sur l'ESG sont alignés et reflétés dans la stratégie d'investissement de chaque Gestionnaire d'actifs. La Banque Privée Globale (avec une représentation de chaque marché local de la Banque Privée) accueille régulièrement des forums de surveillance avec chaque Gestionnaire d'Actifs pour examiner leur approche de la stratégie d'investissement ESG, ainsi que toutes politiques, cadres et méthodologies de calcul pertinents, afin de s'assurer qu'ils sont alignés sur les objectifs et les engagements de la Banque Privée Globale envers nos clients.

Des politiques et des déclarations autonomes (par exemple sur les armes interdites, la biodiversité, le changement climatique et le charbon thermique) parallèlement à la politique d'investissement responsable, décrivent plus en détail l'approche du groupe HSBC sur la manière dont nous intégrons les risques et les opportunités associés dans le processus d'investissement, ainsi que notre axe d'engagement et nos activités collaboratives.

Ces politiques ont été approuvées et font l'objet d'une revue par le Forum de développement durable HSBC Asset Management Ltd (qui comprend le CEO mondial, le CIO, les Responsables des Risques, du Juridique et du Développement Durable) comme suit : Investissement responsable (janvier 2022), Armes bandées (juin 2022), Biodiversité (juin 2022), Changement Climatique (juin 2022) et Charbon Thermique (septembre 2022). La fonction d'investissement est responsable de la mise en œuvre de ces politiques, supervisée par les Comités ESG de classe d'actifs HSBC Asset Management et le Comité d'investissement ESG.

Au niveau du portefeuille, la priorisation du PAI dépend des objectifs de durabilité ou des caractéristiques Environnementales (E) et/ou Sociales (S) du portefeuille. En tant que norme minimale, les PAI sont identifiés et atténués par l'application d'exclusions - tous les mandats durables évitent l'exposition à certaines entreprises ou certains secteurs pouvant sembler nuisibles à l'environnement ou à la société - par exemple les investissements dans des entreprises en violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) ou impliquées dans des armes controversées. Par ailleurs, pour certains produits, les indicateurs PAI sont sélectionnés comme indicateurs de durabilité et pris en compte dans la construction du portefeuille. Pour les mandats, qui effectuent des investissements dans des fonds de tiers, un processus de due diligence renforcé est appliqué au processus d'investissement.

Les vues de SEIL sur l'ESG sont alignées sur celles de HSBC Asset Management et se concentrent sur trois piliers : la durabilité dans la recherche des gérants, les solutions d'investissement durable et la gestion des investissements. Nous continuons à travailler avec SEIL dans ces domaines afin d'élaborer un référentiel PAI approprié pour la gamme de produits discrétionnaires.

Le Comité de Responsabilité Sociale et Environnementale de SEIL a été créé en 2018 et se réunit tous les trimestres pour coordonner et promouvoir les efforts de développement durable à l'échelle mondiale de SEIL. Son mandat comprend à la fois des initiatives de gestion d'entreprise et d'investissement. Ce comité soutient les actions de SEIL en faveur des principes environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) énoncés dans leur déclaration ESG (voir ci-dessous).

Les politiques de HSBC Asset Management sont disponibles sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.assetmanagement/hsbc/about-us/responsible-investing/policies>

Les politiques de SEIL sont disponibles sur le site : <https://www.seic.com/our-commitment/sustainable-investing>.

5. Politiques d'engagement

Nous croyons fermement à l'incidence et à l'efficacité de l'engagement pour encourager l'amélioration des pratiques d'entreprise et, par conséquent, nous nous engageons activement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons et de nos partenaires. Notre politique d'engagement décrit notre approche de l'engagement des actionnaires lorsque nous investissons pour nos clients dans le cadre de nos services de gestion discrétionnaire directement en actions. Les portefeuilles discrétionnaires qui investissent dans des fonds gérés par des gestionnaires d'actifs tiers, HSBC Asset Management ou SEIL Investments Europe Limited, appliqueront leurs politiques d'engagement.

Si les entreprises présentent des risques en matière de durabilité, les équipes de direction de l'entreprise sont directement mobilisées pour soulever des sujets de préoccupation. Les membres du conseil d'administration, la direction générale et les responsables sont engagés dans un dialogue constructif entre les investisseurs et les entreprises. Le cas échéant, les droits de vote sont exercés pour récompenser le développement positif de l'entreprise, susciter un changement de comportement et tenir les dirigeants de l'entreprise responsables lorsqu'ils ne répondent pas aux attentes.

La gamme complète de données internes et externes sur les PAI est développée pour éclairer la démarche d'engagement. Une procédure d'escalade bien établie est utilisée, avec une gamme d'outils d'engagement où les émetteurs ne réagissent pas suffisamment, ou les PAI ne sont pas réduits. Même si nous considérons le désinvestissement comme une option de dernier recours, nous pouvons appliquer des exclusions sélectives lorsque nous estimons que l'engagement est infructueux dans un délai, nous estimons raisonnable que les entreprises mettent en œuvre les changements souhaités.

Des plans annuels d'intendance sont publiés, qui détaillent également les approches de hiérarchisation des sujets d'engagement et comprennent plusieurs indicateurs pour le PAI pris en compte dans l'engagement. Il s'agit notamment des émissions de gaz à effet de serre, de l'incidence sociale et du travail de la transition climatique, de la perte de biodiversité, des violations potentielles des droits de l'homme, des inégalités entre les sexes et des inégalités

Des informations détaillées sur le suivi des émetteurs, le vote et l'engagement figurent dans les liens ci-dessous :

Politique d'engagement de Private Bank (Luxembourg) S.A. : <https://www.privatebanking.hsbc.com/about-us/financial-regulations/shareholder-rights-directive-II/>

Politique d'engagement de HSBC Asset Management : <http://www.assetmanagement.hsbc/about-us/responsible-investing/policies>

Politique d'engagement de Seil : <https://www.seic.com/sites/default/files/2022-04/SEI-Shareholder-Rights-Directive-II-EngagementPolicy.pdf>

Politique et procédures de vote par procuration de SEIL : <https://www.seic.com/proxy-voting/proxy-voting-policy-and-procedures>

6. Références aux normes internationales

En fournissant des services de gestion de portefeuille discrétionnaire, nous travaillons avec des gestionnaires d'actifs tiers qui s'engagent à appliquer et à promouvoir des normes mondiales et croyons en une action collaborative pour relever les défis de durabilité à l'échelle mondiale.

Accord de Paris

Le groupe HSBC soutient l'Accord de Paris sur le climat, traité international signé en 2015, qui engage les pays à passer à une économie moins carbonée. Dans le cadre de l'initiative Net Zero Asset Managers, HSBC Asset Management s'est fixé l'ambition d'atteindre le zéro émission nette d'ici 2050 ou plus tôt sur l'ensemble des actifs sous gestion, en ligne avec les efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5° C, ce qui est également applicable à nos mandats gérés par eux.

Indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'adhésion :

- Tableau 1 PAI 1 - Émissions de GES
- Tableau 1 PAI 2 - Empreinte carbone
- Tableau 1 PAI 3 - Intensité GES des sociétés faisant l'objet de l'entité émettrice

- Tableau 1 PAI 4 - Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
- Tableau 1 PAI 5 - Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
- Tableau 1 PAI 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à forte incidence
- Tableau 2 PAI 4 - Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Pacte mondial des Nations Unies, Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Notre engagement envers le Pacte Mondial des Nations Unies est un élément important de nos politiques d'investissement responsable. En tant qu'investisseurs, nous soutenons les dix principes couvrant les droits de l'homme, la question du travail, la lutte contre la corruption. De concert avec nos gestionnaires d'actifs tiers, qui sont impliqués dans les Principes pour les investissements responsables (PRI), nous effectuons des due diligences renforcées sur les émetteurs qui seraient en infraction avec ces principes lorsque des titres sont détenus dans nos portefeuilles durables.

Indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'adhésion :

- Tableau 1 PAI 10 - Violations des principes du Pacte mondial de l'ONU et principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
- Tableau 1 PAI 11 - Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des dispositions du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Tableau 3 PAI 9 - Absence de politique des droits de l'homme

Biodiversité

Dans le cadre du « Finance for Biodiversity Pledge », HSBC Asset Management s'engage à travailler avec d'autres investisseurs, engagés avec des entreprises pour évaluer les incidences de nos investissements sur la biodiversité et fixer un objectif sur les incidences.

Indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'adhésion :

- Tableau 1 PAI 7 - Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité

Méthodologie et données utilisées

Nos gestionnaires d'actifs tiers utilisent une gamme de sources de données pour éclairer l'intégration des facteurs ESG dans leur processus d'investissement et l'évaluation de PAI. Il s'agit notamment de MSCI, ISS, S & P Trucost, Bloomberg ESG et Morningstar Sustainalytics et les détails sont reflétés dans chaque publication de produits durables.

Nous n'avons pas inclus de scénario climatique prospectif car nous évaluons encore les méthodologies à déployer dans nos processus d'investissement. Nous prévoyons également d'améliorer la couverture des données et l'exactitude des rapports (nous envisageons une approche « best in class » pour l'approvisionnement des données et l'alignement avec HSBC Asset Management afin d'assurer la cohérence au sein du groupe HSBC), car le rapport actuel est préparé sur la base des données de Morningstar Sustainalytics PAI uniquement.

Des informations plus détaillées sur la méthodologie et les données utilisées pour mesurer l'adhésion, y compris le périmètre de couverture et les sources de données sont disponibles dans le document de méthodologie sur les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.